

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Restructuration et  
rénovation des locaux de  
la maison des  
associations –  
Autorisation donnée à  
Monsieur le Maire de  
déposer un permis de  
construire pour mise  
aux normes**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 décembre 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 24 décembre 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 décembre 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
François LANSIART

L'an deux mille dix, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI\*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame de CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 10 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2010)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame TÉA à Madame de JOYBERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY  
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur PERRAULT

**OBJET** : RESTRUCTURATION ET RÉNOVATION DES LOCAUX DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR MISE AUX NORMES

**RAPPORTEUR** : Madame RICHARD

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La maison des associations (MAS) est située dans l'ancien hôtel du duc de La Vrillière. Cet hôtel devint en 1737 le siège de la Prévôté royale et une prison, puis fut concédé à la Ville de Saint-Germain-en-Laye en 1792. La chapelle construite vers 1755 par les congréganistes de la ville (congrégation des hommes) pour y célébrer le culte à leur usage et à celui des prisonniers est devenue « la salle des arts » en 1849.

La maison des associations a été partiellement restructurée et rénovée en 1987. Cette restructuration avait pour objectif principal de restituer en son état d'origine la cour intérieure de l'hôtel particulier et la salle des arts. Toutefois, ces travaux n'avaient pas intégré les locaux occupés par la maison des associations, regroupant actuellement plus de 255 associations.

Les demandes du Conseil d'Administration de la maison des associations ainsi qu'un état des lieux ont permis de dégager les priorités pour la poursuite de la rénovation, qui viserait principalement à :

- faciliter l'accueil du public,
- optimiser l'utilisation des surfaces existantes (dans un second temps, des surfaces complémentaires seront également attribuées à la maison des associations dans le bâtiment Henri IV),
- rendre les locaux accessibles et conformes à la réglementation,
- améliorer l'isolation thermique des locaux et les rénover.

Afin de réaliser les études préalables et de lancer les procédures administratives réglementaires, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- engager les démarches réglementaires d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération,
- signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

  
Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye